

II

Le Chef du Département politique de la Suisse à l'Ambassadeur du Canada

LE CHEF DU DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 1^{er} décembre 1971

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note N° 29 du 1^{er} décembre 1971 relative au renouvellement de l'«Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique» du 6 mars 1958, qui est entré en vigueur le 31 juillet 1958 et a été renouvelé la dernière fois le 23 avril 1969.

En réponse, je porte à votre connaissance que le Gouvernement suisse approuve la proposition que l'Accord soit renouvelé pour une période supplémentaire d'un an et que, sauf dénonciation par une partie six mois avant son expiration, il soit prorogé tous les ans par tacite reconduction.

J'ajoute que le Gouvernement suisse agréé que l'Agence internationale de l'énergie atomique soit priée, à un moment convenable, d'appliquer ses garanties à toutes les matières nucléaires maintenant assujetties aux dispositions du présent Accord et que tout transfert futur de matières nucléaires du Canada à la Suisse soit protégé par ces garanties.

Je vous confirme, en outre, que votre note et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constitueront un Accord entre nos deux Gouvernements, dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} août 1971.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération.

PIERRE GRABER

Son Excellence,
Monsieur James A. Roberts,
Ambassadeur du Canada en Suisse,
88 Kirchenfeldstrasse,
Berne.